Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le 23/02/2024
ID : 004-210400701-20240222-AM24171-AR

Ville de DIGNE les-Bains

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Alpes de Haute-Provence

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Ville de Digne les Bains au nom de l'Etat,

Service prévention et Sécurité

N° 24-171

Objet : Arrêté de fermeture

MAIRIE DE GAUBERT

Type W, L – 5ème catégorie

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et L2212-2,

VU le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles R143.1 à 143.47,

CONSIDERANT le rapport de BUREAU VERITAS CONSTRUCTION du 07/06/2023, document ci-annexé,

CONSIDERANT que le bâtiment présente des désordres structurels dus à des mouvements des fondations aggravés par des défauts de structures,

ARRETONS

Article 1 : La Mairie de Gaubert sise Le village de Gaubert **est fermée** pour toute activité recevant du public et pour toute activité relevant du code du travail **à compter du 1er mars 2024**.

Article 2 : L'accès à l'établissement est autorisé uniquement pour les études complémentaires et les travaux sur l'établissement. Les zones à risque ou susceptibles de se décrocher de la façade doivent être sécurisées.

Article 3 : Toute nouvelle demande d'ouverture est soumise à un dépôt d'une autorisation de travaux et à l'avis des sous-commissions départementales de sécurité et d'accessibilité.

Article 4 : Tous les travaux qui ne sont pas soumis à permis de construire et qui entrainent une modification de la distribution intérieure ou nécessitent l'utilisation d'équipements, de matériaux ou d'éléments de construction soumis à des exigences règlementaires, devront faire l'objet d'une demande d'autorisation. Il en sera de même des changements de destination des locaux, des travaux d'extension ou de remplacement des installations techniques, et des aménagements susceptibles de modifier les conditions de desserte de l'établissement.

Article 5 : Les changements de direction de l'établissement seront signalés à la commission communale de sécurité.

Hôtel de Ville
Place Général de Gaulle
B.P 214
04003 DIGNE-LES-BAINS Cedex
www.dignelesbains.fr

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le 23/02/2024
ID : 004-210400701-20240222-AM24171-AR

Article 6 : Le présent arrêté ne se substitue pas aux autorisations d'urbanisme régies par le droit des sols.

Article 7 : Cet arrêté peut faire l'objet d'une action contentieuse dans les deux mois suivant sa date de publication/affichage ou de notification par :

- recours gracieux auprès de Madame le Maire de la commune de Digne-les-Bains ;
- recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille, 31 Rue Jean François Leca 13235 MARSEILLE Cédex 2.

En cas de notification de rejet du recours gracieux ou à l'issue du silence gardé pendant deux mois par la commune saisie du recours gracieux, un nouveau délai de 2 mois est ouvert pour introduire un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille, 31 Rue Jean François Leca 13235 MARSEILLE Cédex 2.

Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « *Télérecours citoyen* » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr.

Article 8 : Monsieur le directeur général des services, les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie, transmis à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence, notifié au pétitionnaire et adressé en copie à la direction départementale de la sécurité publique, à la direction départementale des territoires et à la direction départementale des services d'incendie et de secours.

Fait à Digne-les-Bains, le 22 FEV. 2024

Pour Le Maire de Digne-les-Bains au nom de l'Etat,
L'Adjointe déléguée à la police générale, sécurité, tranquillité publique, prévention de la délinquance, administration générale, état civil, élections, cimetières

MAIRIE DE DIGNE LES BAINS
Alpes de Haute Provence

Céline OGGERO-BAKRI

Hôtel de Ville
Place Général de Gaulle
B.P 214
04003 DIGNE-LES-BAINS Cedex
www.dignelesbains.fr